



Droit du travail

Par nanadette

Bonjour

Je travaille chez Paul holder depuis 26 ans je suis reconnu en travailleur handicapé je suis en maladie professionnelle depuis le 07/05/2025 j ai touche les trois premiers mois le complément de salaire puis après la prévoyance apris le relai après plus rien et au mois d août le service du personnel m'a envoyer un message en me disant qu'elle avait la prévoyance et que des indemnités me serais verser au mois de septembre je n est touche que 500 euro et elle m'a dit après je n aurais plus rien j envoi des message et une lettre recommandée et aucune réponse pareille pour le ces pour mes cheque cadeaux rien que doigt faire merci de votre aide

Par kang74

Bonjour

Quelle est votre convention collective ?

Le complément de l'employeur et de la prévoyance a une durée déterminée et limitée, n'est pas à 100% et dépend aussi du montant des IJSS qui peut être supérieures au % garanti par la prévoyance .
Pour les chèques cadeaux , il faut voir avec le CSE .

Par nanadette

Bonjour personne ne répond a mon travaille meme au lettre recommandée meme le ces ne répond pas